

Réglementation sanitaire en point de vente collectif

Objectifs de la formation

Une formation appliquée pour se mettre en conformité avec la réglementation européenne sur l'hygiène alimentaire

Pré-requis

Pas de pré-requis nécessaire

Déroulé

1. La réglementation : le paquet hygiène
2. Rappel de microbiologie alimentaire
3. Les implications pour la Boutique :
 - la chaîne du froid
 - les règles d'hygiène
 - application de la méthode HACCP
 - les auto-contrôles
 - les règles d'étiquetage

Dates, lieux et intervenants

26 mars 2013

09:00 - 17:00 (7hrs)

Boutique "Entre terre et mer"

34140 Mèze

Christophe Picard, CFPPA de Florac

Andréa Franc ADEAR LR

Pascale Mejean, Réseau des Boutiques Paysannes

Partenaire(s)



Financier(s)



Bulletin d'inscription

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Courriel _____

Téléphone _____

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 23/03/2013

Tarifs

Non agricole 100€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Repas tiré du sac

Plus de renseignements

Andréa Franc

adearlr@yahoo.fr

Andréa Franc

04 67 06 23 67

adearlr (at) yahoo.fr

Maison des agriculteurs

Mas de Saporta

34875 Lattes